

Paris, le 7 mai 2026

Communiqué de presse

Décision du Conseil d'Etat sur l'ANEF : l'Etat enfin sommé d'agir !

L'Administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) est la plateforme numérique permettant aux personnes étrangères d'effectuer leurs demandes de titres de séjour en ligne.

Depuis le début **ce téléservice dysfonctionne : bugs récurrents, plateforme inadaptée aux besoins, impossibilité de modifier ou de compléter son dossier...**

Dès 2021, le rapport rendu par Stella Dupont et son collègue Jean-Noël Barrot, rappelait les obstacles et les enjeux de déploiement de la plateforme ANEF. Stella Dupont appelait également à renforcer les moyens humains et financiers pour l'instruction des demandes de titres de séjour. Depuis, elle n'a cessé d'alerter sur ces dysfonctionnements.

Saisi par une dizaine d'associations*, le Conseil d'Etat a reconnu les conséquences directes des dysfonctionnements de l'ANEF sur la vie des personnes étrangères.

Très concrètement, une personne en situation régulière, parfois depuis des années, peut être empêchée de renouveler son titre. Situation irrégulière sur le territoire, interdiction de travail et donc perte d'emploi, fin des prestations sociales, problématiques de logement, endettement... **les conséquences pour ces personnes sont désastreuses. « L'ANEF fabrique des clandestins, c'est scandaleux ! » interpelle Stella Dupont.**

* (Fédération des acteurs de la solidarité, France terre d'asile, JRS France, Cimade, Groupe SOS Solidarités, Secours Catholique, Forum Réfugiés, Emmaüs Solidarité, Aurore, et Coallia)

Paris, le 7 mai 2026

Communiqué de presse

Décision du Conseil d'Etat sur l'ANEF : l'Etat enfin sommé d'agir !

En réponse à cette problématique, le Conseil d'Etat enjoint l'Etat à prendre des mesures correctives :

- Mise en place d'une solution de substitution en cas d'impossibilité d'accès au téléservice ;
- Possibilité de signaler des erreurs, de modifier ou compléter son dossier ;
- Délivrance obligatoire d'une attestation de prolongation de l'instruction lors du dépôt de demande de titre de séjour ;
- Maintien des droits prévus dans le titre de séjour dans l'attente de la décision sur le renouvellement du titre de séjour.

Ces mesures visent à éviter la rupture des droits des personnes concernées, comme la perte de leur emploi.

La décision du Conseil d'Etat constitue une avancée majeure, mais elle doit être suivie de mesures concrètes, sans attendre. « **Cette situation n'a que trop duré** » martèle Stella Dupont. Elle appelle le **gouvernement à agir immédiatement afin de garantir enfin l'accès aux droits des personnes en situation régulière, intégrées en France.**